



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de justice et police
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Courriel : egba@bj.admin.ch

Fribourg, le 9 décembre 2020

Révision du code civil (protection contre les atteintes à la possession d'un immeuble) – Réponse à la consultation

Madame la Conseillère fédérale,

Nous référant à la procédure de consultation notée en titre, nous vous informons que le Canton de Fribourg approuve pleinement l'objectif poursuivi par la révision entreprise, qui est de renforcer la protection de la possession d'un immeuble.

Dans cette perspective, tant la création d'un nouvel acte judiciaire – soit l'ordonnance de portée générale – que l'assouplissement du délai pour l'exercice du droit de reprise constituent des mesures aptes à atteindre le but visé. Par ailleurs, la codification de la jurisprudence du Tribunal fédéral relative au recours à la force publique contribue à assurer la sécurité du droit.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Anne-Claude Demierre, Présidente



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat